

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juillet 2007

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC - (n° 101)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 171

présenté par

M. Vidalies, M. Brottes, M. Mallot, M. Destot, M. Dolez, M. Bono,
Mme Lepetit, M. Eckert, Mme Coutelle, M. Gille, M. Viollet, M. Duron,
M. Charasse, M. Deguilhem, M. Françaix, M. Giacobbi, M. Gorce, M. Goua,
M. Grellier, M. Issindou, M. Letchimy, M. Néri, M. Le Bouillonec, Mme Iborra
et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 3 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conditions d'organisation et de déroulement de la négociation collective, au cas particulier, préalable au dépôt d'un préavis de grève, ne sauraient relever de dispositions réglementaires.